



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 47

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Projet de loi modificatif—Fixation de délai—
Adoption de la motion

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 2 avril 2014

LE SÉNAT

Le mercredi 2 avril 2014

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PROJET DE LOI MODIFICATIF—FIXATION DE
DÉLAI—ADOPTION DE LA MOTION

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, je souhaite me prononcer contre cette motion d'attribution de temps. Comme il l'a fait si souvent au cours de cette 41^e législature, le gouvernement veut encore une fois imposer sa volonté en cette Chambre par l'utilisation d'une motion de guillotine.

Lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, des membres du gouvernement — dont le premier ministre lui-même — dénonçaient le recours à l'attribution de temps en parlant d'intimidation et de guillotine. Ils disaient alors que le gouvernement voulait museler le Parlement et user de son pouvoir pour s'accorder davantage de pouvoirs. Les ministres de ce gouvernement ont non seulement changé d'idée, mais ils ont fait de ces tactiques procédurales leur marque de commerce pour faire adopter des projets de loi à toute vapeur ou pour museler toute opposition au Parlement et au sein de la population.

Il y a une tendance inquiétante qui se dessine depuis que le gouvernement a remporté la majorité à l'autre endroit. À plusieurs reprises nous l'avons vue, tant ici qu'à l'autre endroit. Le gouvernement recourt à des stratagèmes procéduraux pour étouffer le débat sur ces mesures législatives controversées.

C'est encore plus ridicule de débattre aujourd'hui d'une telle mesure d'attribution de temps pour une motion d'étude préalable sur la teneur d'un projet de loi. Le gouvernement veut précipiter l'adoption d'une motion qui vise à accélérer l'étude d'un projet de loi qui suscite présentement énormément de controverse.

[Traduction]

Honorables sénateurs, l'imposition de la clôture pour une motion sur un examen préalable est très différente de l'imposition de la clôture pour l'étude d'un projet de loi. Une demande d'examen préalable reçoit normalement l'approbation des partis. Cependant, comme Andrew Coyne l'a indiqué, à juste titre, dans une chronique parue récemment dans la *National Post* :

[...] ce n'est pas un gouvernement normal. Il ne fonctionne pas comme d'habitude, et il se croit au-dessus des règles habituelles.

Il est stupéfiant que le gouvernement veuille imposer la clôture pour une motion portant sur ce genre de demande. Comme l'a dit la sénatrice Fraser, c'est du jamais vu. À ce que je sache, dans toute l'histoire du Sénat, le gouvernement n'a jamais imposé la clôture pour une motion sur un examen préalable.

Vous vous souviendrez peut-être que le gouvernement a tenté cette manœuvre procédurale en 2011, dans le contexte du débat sur le projet de loi sur la Commission canadienne du blé. J'étais leader adjointe à cette époque. Les efforts déployés par le gouvernement en vue d'imposer l'attribution de temps à l'égard d'une motion visant la tenue d'un examen préalable avaient donné lieu à un tel méli-mélo procédural que des sénateurs s'étaient sentis obligés d'invoquer le Règlement et que le gouvernement avait dû retirer sa motion. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le gouvernement a souvent eu recours à des tactiques procédurales pour bloquer ou pour précipiter les débats sur ses projets de loi. Toutefois, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui constituerait un précédent scandaleux.

• (1500)

Qui plus est, comme l'ont dit les sénateurs Cowan et Fraser, nous n'avons pas entendu d'arguments raisonnables qui expliqueraient pourquoi le Parlement devrait étudier à toute vapeur ce projet de loi litigieux. Ces outils sont mis à la disposition du gouvernement pour composer avec des situations d'urgence, et non pour forcer la main à ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. Aujourd'hui, la motion présentée par le gouvernement pour limiter le temps consacré à débattre d'une motion visant l'examen préalable d'un projet de loi controversé est un autre exemple troublant de cette façon de faire les choses.

[Français]

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé d'adopter ce projet de loi? Au cours des dernières semaines, plusieurs éléments de ce projet de réforme électorale ont été décriés par tous les partis de l'opposition à l'autre endroit, par le directeur général des élections du Canada, M. Marc Mayrand, par l'ancien directeur général des élections du Canada, M. Jean-Pierre Kingsley, par l'auteur du rapport d'enquête sur l'élection fédérale de 2011, M. Neufeld, par des fonctionnaires des gouvernements provinciaux, par des experts universitaires de partout au pays et de l'étranger et par des milliers de Canadiens qui ont signé des pétitions et envoyé des lettres ou des courriels aux parlementaires de cette Chambre et de l'autre endroit.

Dans ce contexte, et dans le contexte d'un climat politique tendu, dans lequel des allégations de fraude électorale demeurent en suspens, la moindre des choses serait de permettre aux deux Chambres de notre système parlementaire de prendre le temps de faire une analyse de ce projet de loi dans le cours normal du processus législatif.

Malgré la critique sévère à l'égard de nombreuses mesures de cette réforme électorale, le gouvernement présume que le projet de loi sera adopté à l'autre endroit sans aucune modification importante. Quel message cela envoie-t-il aux députés de tous les partis qui s'affairent actuellement à examiner ce projet de loi? Cela en dit beaucoup sur la volonté du gouvernement d'accepter des amendements tant à l'autre endroit que dans cette Chambre. Apparemment, les seuls amendements qui seraient considérés par le gouvernement sont ceux issus de conversations privées au sein du caucus conservateur.

Honorables sénateurs, la Loi électorale du Canada n'est pas une loi ordinaire. Elle est au cœur de notre processus démocratique. Son rôle est de fournir un cadre équitable et impartial pour le fonctionnement des élections pour tous les Canadiens et tous les partis politiques. Lorsqu'on parle de réforme, de loi électorale et de démocratie, cela devrait faire l'objet de larges consultations afin, si possible, d'en arriver à un consensus. Tout changement apporté aux normes électorales devrait être effectué avec la plus grande prudence. Malheureusement, au lieu d'être à l'écoute des Canadiens et des partis de l'opposition, le gouvernement veut étouffer le débat et précipiter l'adoption de son projet de loi.

Personne ne nie le fait que certaines réformes à nos lois électorales soient nécessaires d'ici la prochaine élection fédérale. Cependant, il y a un décalage important entre la teneur de ce projet de loi actuellement débattu à l'autre endroit et les mesures réclamées par les experts en la matière, le directeur général des élections du Canada et l'ensemble des membres de la société civile qui se sont prononcés sur la question.

[Traduction]

Honorables sénateurs, compte tenu de cette opposition et de ces critiques généralisées, il est absurde que le gouvernement demande aux sénateurs d'accepter d'accélérer l'étude d'un projet de loi aussi crucial pour notre processus démocratique, surtout quand on sait que les spécialistes nous disent que cette mesure législative risque de priver de leur droit de vote les membres des groupes qui sont déjà les plus susceptibles de ne pas pouvoir voter au sein de notre société. Un projet de loi qui porte sur l'intégrité de notre processus électoral et le droit de vote mérite de faire l'objet d'un débat et d'une consultation beaucoup plus vastes. Le Sénat a justement pour objectif de représenter le point de vue des minorités politiques, des plus démunis, des jeunes Canadiens et des Autochtones. Or, tous ces groupes seront touchés par le projet de loi en question. Sommes-

nous vraiment disposés à faire adopter ce projet de loi à toute vitesse par le Parlement?

On ne peut justifier une politique en répétant un slogan. Ce qu'on appelle « l'intégrité des élections » est un principe auquel adhèrent tous les Canadiens et l'objectif commun de tous les parlementaires et de tous les partis. La légitimité du régime politique dans son ensemble dépend de l'administration juste et équitable des procédures électorales. Il est capital que ces règles soient longuement débattues en toute ouverture et transparence.

Je recommande vivement aux sénateurs de voter contre cette motion de guillotine et j'invite le gouvernement à écouter les nombreux appels à tenir des consultations plus vastes pour s'assurer que les modifications importantes apportées à nos lois électorales font l'objet d'un débat parlementaire et d'un débat public complets.